







ADEFIM Le Havre

Votre partenaire pour la Gestion et le Financement de vos formations

Dans ce numéro :

-  L'ADEFIM en ligne
-  Accompagnement des entreprises
-  Nouveaux CQPM
-  Réforme FPC







L'ADEFIM en ligne

Suite au dernier Conseil d'Administration de l'ADEFIM, l'idée d'une création d'un Blog pour l'ADEFIM Le Havre a été évoquée. Celui-ci est aujourd'hui terminé. Vous pouvez désormais le consulter à l'adresse suivante :



<http://www.edefim-lehavre.fr/>

Vous pourrez y retrouver une présentation :

-  des différents dispositifs,
-  des liens vers des sites en rapport avec notre activité,
-  un espace de téléchargement où différents documents utiles sont disponibles,
-  la possibilité de s'inscrire à la newsletter

Cette inscription vous permettra de recevoir notre newsletter trimestrielle, et d'être informés lors de la publication d'un nouvel article vous apportant ainsi une information rapide sur l'actualité et les nouveautés en matière de formation professionnelle et des dispositifs de financement.



Date limite de dépôt de dossier

A partir du **18 décembre 2009**, nous ne pourrions plus accepter de nouvelles demandes de prise en charge de formation réalisée sur l'année 2009.



Afin d'étudier vos demandes, celles-ci (convention de formation, devis, bon de commande) doivent nous parvenir avant cette date.



Accompagnement des entreprises pour le recensement des besoins de formation

L'OPCAIM (OPCA des entreprises de la Métallurgie) a mis en place en 2009 des mesures exceptionnelles de financement, en complément des prises en charge habituelles, pour accompagner les entreprises dans le développement des compétences de ses collaborateurs lors de cette période de sous activité.

Une plaquette d'information vous a été envoyée à ce sujet. N'hésitez pas à nous contacter pour plus amples renseignements.

L'accompagnement des entreprises pour le recensement des besoins de formation fait parti de ces mesures. Votre ADEFIM peut financer la prestation réalisée par un organisme extérieur pour :

- * Vous aider à analyser les besoins de formation des salariés au regard de votre développement et de vos évolutions technologiques,
- * Vous aider à construire vos projets de formation...

Votre ADEFIM prend en charge cette prestation à hauteur de 1200€ HT/jour, dans la limite de 5 jours/an, pour tout accompagnement engagé du 3 juin 2009 au 30 juin 2010.

Nouveaux CQPM

A la demande des industriels, l'AFPI Région Havraise a créé la filière MIME (Maintenance Industrielle des Métiers de l'Energie) qui regroupe 4 nouveaux CQPM (Certificats de Qualification Paritaire de la Métallurgie) :

- **Technicien(ne) appareils chaudronnés sous pression** (réalisation - installation), MQ0909760283
- **Mécanicien(ne) en machines tournantes sous pression** (installation - maintenance), MQ0909760284
- **Tuyauteur Industriel** (fabrication - assemblage), MQ9111690093
- **Chef de Chantier** (supervision - gestion), en cours de validation



N'hésitez pas à contacter l'AFPI Région Havraise pour avoir plus de renseignements sur ces certifications et sur les 3 cycles de management de l'**Ecole de Management**, mis en place début 2010 :

- Cycle animateur d'équipe (16 jrs) ▪ Cycle Maîtrise et Technicien (30 jrs) ▪ Cycle Supérieur de Management Industriel (26jrs)

Contact : M. Jean-Jacques LEPILLIER - 02.32.92.50.17



Les CQPM, après appréciation des savoir-faire du salarié, permettent par le biais d'un complément de formation, si nécessaire, de faire valider l'expérience professionnelle du salarié acquise au sein de l'entreprise, par une certification professionnelle reconnue par la branche.

Il existe plus de 200 CQP dans notre branche professionnelle. Consultez les sur : www.cqpm.com

Le DIF sur le temps de travail

« Seul un accord d'entreprise peut prévoir que les heures liées au droit individuel à la formation se réalisent sur le temps de travail. Afin de permettre, notamment aux salariés des TPE-PME, d'exercer leur droit individuel à la formation pendant ou en dehors du temps de travail, mais aussi aux entreprises de prévenir le recours au chômage partiel, le droit individuel à la formation peut, par exception au quatrième alinéa de l'article 18 de l'accord national du 20 juillet 2004, être mis en œuvre pendant le temps de travail, par accord entre le salarié et l'employeur intervenu au plus tard le 30 juin 2010, y compris si la formation est réalisée après cette date. »
cf. article 5 de l'accord national du 7 mai 2009

L'entreprise doit en informer les Instance Représentatives du Personnel.

Financement OPCAIM : prise en charge de 80% des coûts pédagogiques dans la limite de 32 € HT par heure/stagiaire et indemnisation de la rémunération maintenue à hauteur de l'allocation formation, soit 50% du net.

Le Socle de Compétences

La liste 2* est complétée par

le socle de compétences industrielles.

Ce socle permet à tout salarié d'entreprise industrielle de faire certifier ce qu'il a acquis au long de son activité en entreprise. L'employeur procède à la validation des capacités professionnelles du socle.

*(liste comprenant les diplômes, titres à finalité professionnelle et les certifications reconnues par la branche)

Le socle est composé de 7 capacités professionnelles dont :

- appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement
- préparer un poste de travail
- repérer une situation anormale
- nettoyer et ranger le poste de travail...

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter et à télécharger les éléments sur le blog de l'ADEFIM dans l'espace téléchargement.



Adoption du projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont définitivement adopté les 13 et 14 octobre, le projet de Loi sur l'Orientation et la Formation Professionnelle tout au long de la vie. Un recours devant le Conseil Constitutionnel a été déposé.

Nous vous tiendrons informés de la mise en œuvre de cette réforme et des applications prévues dans la Métallurgie dès que possible.

Quelques points essentiels à retenir :

- Simplification du plan de formation
- Mise en place : - du bilan d'étape professionnel
- du passeport orientation et formation
- Précision sur la portabilité du DIF,
↳ nombre d'heures acquises à indiquer sur le certificat de travail
- Mise en place début 2010 du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels).
↳ Ce Fonds sera alimenté par les OPCA, à partir des contributions des entreprises, avec pour objectif de renforcer l'accès à la formation des salariés les moins qualifiés et des demandeurs d'emploi...

ADEFIM LE HAVRE

16, rue Dupleix
76 600 Le Havre

☎ 02.32.92.50.18

☎ 02.35.22.78.88

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Ludivine Leberuyer : 02.32.92.50.06